

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-01 du 31 janvier 2019 portant nomination  
d'un correspondant d'hémovigilance à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930039S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-8 et R. 1221-39;  
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;  
Sur proposition de la personne responsable,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Mme Françoise MAIRE est nommée correspondant d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle de l'établissement de transfusion sanguine Martinique par intérim.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et communiquée au directeur général de l'ANSM et au coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle concerné.

Fait le 31 janvier 2019.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS